

5742
—
107

Lambeau

Bruselles

Bruxelles, le 9 juin 1928.

A. G

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'Art Ancien a vu la photographie que vous avez apportée. Elle examinera volontiers le tableau si le propriétaire veut bien le lui soumettre. Suivant l'usage, cet envoi doit se faire aux frais, risques et périls du propriétaire et sans qu'il en résulte pour le Musée aucune espèce d'engagement ou de responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A. G. Caraculensu en chef
Le Conservateur-adjoint,

*Ne l'achetez pas
veillez dire que le tableau
de son propriétaire est vendu ;
restent les 2 photos
18/6 AR*

à Monsieur A. Lambeaux
Avenue Albertyn, 43,
Bruxelles.

De Lambear, est venu
prendre deux cigares, à
l'issue de la séance du 1/6. - Il
a un correspondant qu'il
fait monter le toit, à
deux jours, n'y pas espris, et
dans enjoyment de son
part.

Le 8.6.28. De Lambear
est revenu p. demander
une réponse écrite

Genl. de la Cour
415

A. Lambeau

Informé par
Lambeau 1/6

Bruxelles

Mr. H. Vertys. 43
Rue Montigny et de la Croix